### **DEC 14/2020**

#### ASSEMBLÉE NATIONALE

**SÉNAT** 

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SESSION ORDINAIRE DE 2019/2020** 

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 16 septembre 2020 Enregistré à la Présidence du Sénat le 16 septembre 2020

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

# PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 14/2020 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2020

E 15123



Bruxelles, le 11 septembre 2020 (OR. en)

10737/20

**FIN 609** 

#### **NOTE DE TRANSMISSION**

Origine:	Monsieur Johannes HAHN, membre de la Commission européenne	
Date de réception:	11 septembre 2020	
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne	
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 14/2020 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2020	

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 14/2020.

p.j.: DEC 14/2020

10737/20 vp ECOMP.2.A FR



#### **COMMISSION EUROPÉENNE**

BRUXELLES, LE 11/09/2020

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2020 SECTION III - COMMISSION TITRES: 04, 40

#### VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 14/2020

#### **ORIGINE DES CRÉDITS**

DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 43 Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la CE -2 054 400,00 mondialisation

#### **DESTINATION DES CRÉDITS**

AU CHAPITRE - 0404 Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

ARTICLE - 04 04 01 Fonds européen d'ajustement à la mondialisation -- Pour soutenir les travailleurs licenciés et les travailleurs indépendants en cessation d'activité en raison de la mondialisation

Les règles applicables au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) sont énoncées dans le règlement (UE) n° 1309/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation pour la période 2014-2020 et abrogeant le règlement (CE) n° 1927/2006 (le «règlement FEM»). Ce règlement s'applique aux demandes d'intervention du Fonds présentées à la Commission après le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le point 13 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière fixe les dispositions budgétaires relatives au FEM.

#### I. PRÉLÈVEMENT

#### <u>l.1</u>

#### a) Intitulé de la ligne

40 02 43 - Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

#### b) Données chiffrées à la date du 14/08/2020

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	179 263 000,00
2 Virements	-345 000,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	178 918 000,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	178 918 000,00
6 Prélèvement proposé	2 054 400,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	176 863 600,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	1,15 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a
c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)	
	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 14/08/2020	0,00

#### d) Justification détaillée du prélèvement

3 Taux d'exécution [(1-2)/1]

En vertu du point 13 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière, la Commission présente au Parlement européen et au Conseil, parallèlement à la proposition de décision de mobilisation du FEM, une proposition de virement, en faveur de la ligne budgétaire considérée, de crédits issus de la réserve pour le Fonds.

n/a

#### **II. RENFORCEMENT**

#### **II.1**

#### a) Intitulé de la ligne

04 04 01 - Fonds européen d'ajustement à la mondialisation -- Pour soutenir les travailleurs licenciés et les travailleurs indépendants en cessation d'activité en raison de la mondialisation

#### b) Données chiffrées à la date du 14/08/2020

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	0,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	0,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	0,00
6. Renforcement demandé	2 054 400,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	2 054 400,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	n/a
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

#### c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	8 093 263,80
2 Crédits disponibles à la date du 14/08/2020	8 093 263,80
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00 %

#### d) Justification détaillée du renforcement

Dans la proposition de décision COM(2020) 485, la Commission a conclu, conformément à l'ensemble des dispositions applicables du règlement FEM, que les conditions d'octroi d'une contribution financière au titre du Fonds pour la demande EGF/2020/001 ES/Galicia shipbuilding ancillary sectors, présentée par les autorités espagnoles, étaient réunies.

Le montant de 2 054 400 EUR demandé par les autorités espagnoles contribuera aux coûts d'un ensemble coordonné de services personnalisés admissibles en faveur de 500 bénéficiaires visés à la suite de licenciements survenus dans 38 petites et moyennes entreprises (PME) situées en Galice, région où les PME constituent le type principal d'entreprise et où les licenciements ont une incidence grave sur l'emploi et l'économie locale. L'objectif de cette contribution financière du FEM est de procurer une aide visant à la réinsertion professionnelle des personnes touchées.

Ces licenciements sont dus à des modifications majeures de la structure du commerce mondial résultant de la mondialisation.

#### **ANNEX**

## TRANSFERS RELATED TO THE EUROPEAN GLOBALISATION ADJUSTMENT FUND COMMISSION PROPOSALS ON 11/09/2020

The table below shows the transfer proposals transmitted to the Budgetary Authority to date during 2020, which relate to the European Globalisation Adjustment Fund (EGF), and the remaining amount of the EGF reserve that will remain should these proposals be approved.

Transfer Ref	Submission date	Content	Commitment Appropriations 2020 Reserve (EUR)
		Initial appropriations	179 263 000
DEC 04	16/04/2020	EGF/2020/000 TA 2020 – Technical Assistance	345 000
DEC 14	11/09/2020	EGF/2020/001 ES/Galicia shipbuilding ancillary sectors	2 054 400
		Total transfer proposals	2 399 400
		Remainder	176 863 600

At this stage, the levels of internal assigned revenue available payment appropriations (current year and carried-over from previous year) are as follows:

Line 04 04 01: EGF – to support workers and self-employed persons whose activity has ceased as a result of the globalisation

	Amounts in EUR
Internal assigned revenue – current year	12 911 906
Internal assigned revenue – carried-over from previous year	8 093 264

Line 04 04 51: Completion of the European Globalisation Adjustment Fund (2007 to 2013)

	Amounts in EUR
Internal assigned revenue – current year	-
Internal assigned revenue – carried-over from previous year	-